

Délibération n°2021-23

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Vu l'avis du Conseil académique du 2 février 2021,

a délibéré :

Objet : Renouvellement de l'offre de formation de l'INSPÉ de Martinique

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit des nouvelles offres de formation dans le cadre de la loi « Pour une école de la confiance »)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les offres de formation de l'INSPÉ de Martinique sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY